

REGLEMENT PARTICULIER

ORGANISATEUR :

Moto Club Fireball - 978 route de Tardevel - 73390 Châteauneuf

N° FFM :

Président : Christophe DELCOURT

EPREUVE :

Manifestation indoor type Supercross qui se déroulera conformément au Code Sportif de la FFM et au présent règlement particulier.

LIEU & DATE :

Parc des expositions EUREXPO à Lyon (69), les 24, 25 & 26 février 2023.

PILOTES ADMIS :

Sont admis tous les pilotes possesseurs d'une licence annuelle FFM 2023 ou licence FFM

"1 manifestation".

IMPORTANT : Pour l'obtention d'une licence FFM «Une manifestation 2023»

option 1 ou 2 jours, vous devez :

Accéder au formulaire sur le site Internet www.ffmoto.org, le remplir et payer en ligne,

ATTENTION : Aucune licence ne pourra être ni payée ni délivrée sur place

CLASSES ET MACHINES ADMISES :

1 Pilote = 1 seule Catégorie, nombre de pilote limité à 22 par catégorie.

Machine tout terrain "solo" à partir de 125cc toutes marques, les machines "enduro" devront être dépourvues de béquille.

CATEGORIE A

MACHINE : Moto 125cc 2 temps
PILOTE : Junior de 13 à 18 ans
LICENCE : Licence NJ3C, NCO ou Licence 1 manifestation

CATEGORIE B

MACHINE : Moto 125cc 2 temps
PILOTE : Plus de 18 ans
LICENCE : NCO ou Licence 1 manifestation

CATEGORIE C

MACHINE : Moto 125cc 2 temps & 250cc 4 temps
PILOTE : moins de 25 ans
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation

CATEGORIE D

MACHINE : Moto 125cc 2 temps & 250cc 4 temps
PILOTE : plus de 25 ans
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation

CATEGORIE E

MACHINE : Moto 250cc 2 temps, 450cc 4 temps
PILOTE : moins de 25 ans
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation

CATEGORIE F

MACHINE : Moto 250cc 2 temps, 450cc 4 temps
PILOTE : plus de 25 ans
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation

CATEGORIE G

MACHINE : Moto électrique toute puissance
PILOTE : Tout âge
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation

Uniquement Samedi

CATEGORIE H

MACHINE : Moto toutes cylindrées
PILOTE : Tout âge

LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation

CATEGORIE I

MACHINE : Moto toutes cylindrées

PILOTE : Vétérans + de 38 ans

LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation

CATEGORIE V

MACHINE : Moto modèle Vintage avant 1984

PILOTE : Tout âge

LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation

Uniquement Dimanche

CONTRÔLE TECHNIQUE :

Tous les participants devront présenter au contrôleur technique leurs machines et leurs équipements (protections dorsales aux normes en vigueur et casques). La plaque à Numéro fournie lors du contrôle administratif devra être apposée sur le devant de la machine avant le passage au contrôle administratif.

ENGAGEMENT :

A partir de vendredi 10h30, uniquement sur internet sur le site de www.jlfo-events.com avec : paiement par CB au prix de 123,00 € pour le vendredi journée (6 roulages de 10h30 à 16h00 Cat B, C, D, F uniquement), 123,00 € TTC pour la Formule 1 (vendredi soir et le samedi - 6 roulages) et 114,00 € pour la Formule 2 (le samedi soir et le dimanche)-5 roulages) pour les catégories de A à V.

Les frais d'inscriptions donnent droit à 4 PASS permanents pour le Salon du 2 roues de Lyon (d'une valeur unitaire de 40,00 €) + 1 PASS véhicule paddock par pilote.

Les frais d'inscription comprennent les frais des gestion du dossier d'un montant de 20,00 € non remboursable.

Le solde peut-être remboursé :

- Par simple demande reçue par email à jlfo@wanadoo.fr avant le 01 février 2023
- Sur certificat médical reçu par email à jlfo@wanadoo.fr du 01 février au 24 février inclus

Aucun remboursement possible après cette date.

CLASSEMENT :

Le classement s'effectuera par catégorie.

1er : 1 point 2me : 2 points 3me : 3 points 4me : 4 points...

HORAIRES :

Les pilotes engagés en catégorie de A à I effectueront 2 séances d'essai et 4 manches le samedi et 2 séances d'essai et 3 manches le dimanche, les pilotes Vintage catégorie V effectueront 2 séances d'essai et 3 manches le dimanche.

Voir feuille d'horaires jointe.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier les horaires et la durée des manches.

RECLAMATIONS :

Par écrit auprès du Directeur de course, accompagné d'un droit d'enregistrement.

ASSURANCE : Conforme à la législation en vigueur, ??????????????
SERVICE MEDICAL : Responsable : Richard LENEUF
Secouristes : ??????????????
DIRECTEUR DE COURSE : ??????????????
COMMISSAIRES SPORTIFS : ??????????????
COMMISSAIRE TECHNIQUE: ??????????????